

## **Premier Conseil d'école le vendredi 14 octobre 2022**

### Les personnes présentes :

Mme Bocage Bordier, enseignante de CM1/CM2 et directrice de l'école

Mme Weizmann, conseillère municipale et parent d'élèves suppléante

Mme Renault, conseillère municipale

Mme Demange, enseignante de PS/MS

Mme Reyz, enseignante de MS/GS

Mme Llorca, enseignante de GS/CP

Mme Benoit , enseignante de CE1

Mme Gressier, enseignante de CE2/CM2

Mme Pinoteau, psychologue de l'Education nationale

Mme Tillier, directrice du centre de loisirs

Mmes Aleixo et Mme Adde , Atsem

Mme Valette, représentante des parents d'élèves titulaire

Mme Savary, représentante des parents d'élèves titulaire

Mme Raneri, représentante des parents d'élèves titulaire

M Morel, représentant des parents d'élèves titulaire

Mme Audubertaud, représentante des parents d'élèves titulaire

### Les personnes excusées :

Mme Leclercq, Inspectrice de l'Education Nationale

Mme Houllier, Maire des Alluets-Le-Roi

### Les personnes absentes

M Prokop, représentant des parents d'élèves titulaire

## **Points à l'ordre du jour.**

Nous répondrons à certaines questions au fur et à mesure de la réunion, quand cela fait partie d'un point à l'ordre du jour. Les autres seront abordées en fin de conseil.

### **I/ Rappel des missions de l'école.**

L'objectif principal de l'école primaire est de permettre l'accès aux connaissances et à la culture à tous les élèves. Chaque enseignant veille à faire progresser chaque élève individuellement.

Vous trouverez ci-dessous le lien vers l'ensemble des programmes d'enseignement.

<https://eduscol.education.fr/74/j-enseigne>

### **II/ Le rôle des représentants de parents d'élèves.**

Les élections des représentants de parents d'élèves ont eu lieu le vendredi 7 octobre uniquement par correspondance.

L'école étant composée de six classes, six titulaires et six suppléants pouvaient être élus. Le résultat du vote est le suivant : 190 parents inscrits, 88 votants et 46.32 % de taux de participation (baisse importante du taux de participation : 76.40 % l'an dernier).

6 sièges ont été obtenus par la liste des parents indépendants, avec deux suppléants.

Lors du premier conseil d'école, l'ensemble des personnes présentes, dont les représentants des parents d'élèves, vote le règlement intérieur de l'école.

De manière générale, les représentants des parents d'élèves peuvent être amenés, au cours de l'année scolaire :

- à adopter le projet d'école

- à donner leur avis et à faire des suggestions sur le fonctionnement de l'école, sur la vie des élèves, l'intégration des élèves handicapés, sur la restauration scolaire, sur l'hygiène scolaire, sur la sécurité des élèves, sur les activités périscolaires.
- à donner leur accord pour la mise en place d'activités sportives ou culturelles éventuelles.
- à proposer un projet d'organisation du temps scolaire.

En outre, ils sont informés des décisions prises sur les principes de choix des matériels pédagogiques et l'organisation des aides spécialisées.

### **III/ La communication des informations aux familles.**

Généralement, les informations sont transmises aux familles par l'intermédiaire du cahier de liaison, par mail également, par courrier pour les parents séparés. Les parents peuvent contacter les enseignantes par le biais du cahier de liaison, ou en envoyant un mail à l'école qui transmettra. Les cahiers de liaison sont vérifiés régulièrement et la messagerie de l'école plusieurs fois par jour. Les parents sont invités à dire à leur enfant de donner le cahier de liaison à l'enseignante quand ils écrivent un mot. Nous leur demandons chaque jour.

Les familles peuvent également appeler l'école ; le répondeur est écouté régulièrement.

Les parents d'élèves ont demandé la possibilité de rouvrir les demandes de rendez-vous sur klassly.

Réponse : klassly est utilisé principalement comme un blog de classe : les familles peuvent voir ce que les enfants font dans leur classe. Les enseignantes peuvent également expliquer certaines démarches (comme celle des exposés par exemple), donnent des informations sur des sorties. L'équipe enseignante ne souhaite pas que klassly soit utilisé comme moyen de communication avec les familles et cela avait été expliqué en réunion d'information début septembre, dans l'ensemble des classes.

L'école possède également un grand panneau d'affichage. Des informations peuvent y être également déposées (coordonnées de la Direction Académique des Services de l'Education Nationale, coordonnées de la

circonscription, liste des représentants des parents d'élèves élus, compte-rendu du conseil d'école).

Les coordonnées du Rased, de la psychologue de l'Education Nationale et du médecin scolaire sont également affichées.

Vous pouvez également contacter les parents représentants indépendants à l'adresse mail suivante : [rpe-rgousseau@googlegroups.com](mailto:rpe-rgousseau@googlegroups.com)

#### **IV/ Le règlement de l'école.**

Des modifications sont apportées à la demande de la direction académique:

- Dans le cadre du **programme PHARE (Prévention du HARCèlement à l'Ecole)**, toute situation d'intimidation avérée par l'équipe pédagogique sera prise en charge par l'équipe ressource "Ensemble **H**eureux à l'**E**cole" de la circonscription. Par le biais de la **M**éthode de la **P**réoccupation **P**artagée, l'équipe ressource **EHE** sera amenée à rencontrer des élèves de l'école de manière individuelle.
- Pour les classes maternelles, l'équipe ressource « Ensemble **H**eureux à l'**E**cole » de la circonscription pourra intervenir collectivement ou individuellement auprès des élèves.

L'équipe ressource est composée de conseiller pédagogique, de directeur d'école et d'enseignant spécialisé.

Le règlement est reconduit chaque année, sauf avenant discuté en conseil.

Le règlement sera distribué, accompagné de la charte de la laïcité, signé par les parents et les élèves et, collé dans les cahiers de liaison.

#### **V/ Les effectifs de l'école et la répartition des classes.**

135 élèves répartis de la façon suivante :

Classe de PS/MS avec 21 élèves (Mme Demange Laëticia)

Classe de MS/GS avec 21 élèves (Mme Reyz Anne)

Classe de GS/CP avec 25 élèves (Mme Llorca Sophia)

Classe de CE1 avec 20 élèves (Mme Benoit Eloïse)

Classe de CE2/CM2 avec 24 élèves (Mme Gressier Ingrid)

Classe de CM1/CM2 avec 24 élèves (Mme Bocage Bordier Christel et Mme Rallo Marianne)

12 PS/16 MS/20 GS/19 CP/20 CE1/18 CE2/9 CM1/21 CM2

## **VI/ Les projets pédagogiques des classes.**

Le projet de l'école a été refait. Il a trois axes :

- Des dynamiques renouvelées au cœur des apprentissages
- Des collectifs apprenants et engagés
- Apprendre, s'épanouir et se transformer dans des lieux d'inspiration et de réalisation

Des modifications pourront être apportées à la suite de l'évaluation d'école.

Les résultats des évaluations Cp et Ce1 :

Les évaluations ont été passées en septembre.

Un retour aux parents a été fait par le biais du cahier de liaison. Les enseignantes recevront les familles des élèves ayant des besoins particuliers et ceux qui en font la demande. Il n'y a pas de classement, ce n'était pas l'objectif de ces évaluations. On ne situe pas un élève par rapport aux autres élèves.

L'intérêt de ces évaluations est de pointer les difficultés des élèves afin d'y remédier en proposant des activités spécifiques dans le domaine ciblé ou des ateliers d'APC.

Deux groupes de soutien ont été mis en place au sein de la classe des CE1. Mme Woodrow, enseignante spécialisée, intervient deux fois par semaine auprès de ces élèves en résolution de problème et dans la construction du nombre (depuis début octobre).

La bibliothèque : chaque classe va une à deux fois par période emprunter des livres avec son enseignante. Les dates sont données dans les cahiers ou par mail. Le planning sera distribué aux familles très prochainement.

Lors de la première séance, les classes ont été divisées en deux groupes : un groupe a été à la médiathèque, le deuxième a pu rencontrer les artistes de l'exposition des artistes du village dans le cadre des journées du patrimoine ; et inversement dans un deuxième temps.

Pour la classe des PS/MS, les bénévoles se déplacent à l'école en début d'année. Toute la classe ira à la médiathèque à partir de janvier.

Nous remercions les bénévoles qui nous permettent d'accéder à ce lieu culturel du village.

Rappel aux familles : les livres empruntés avec l'école doivent être rapportés à l'école pour permettre le pointage des livres.

Les CM2 ont eu une intervention de la gendarmerie d'Orgeval sur le rappel des lois et passeront leur permis internet. Les CE2 auront prochainement l'intervention de la gendarmerie sur le permis piéton.

Le photographe est venu le lundi 26 septembre. Les photos devraient arriver ...

Le mardi 27 septembre, quatre artistes du cirque installés aux Mureaux dans le cadre du 20<sup>ème</sup> festival du cirque international ont ravi petits et grands en leur proposant des activités comme le jonglage, l'équilibre sur un Rolla Bolla ou sur un fil, le hula hoop. La matinée s'est terminée par un spectacle de clown. Un grand merci à la GPSEO de nous avoir offert ce moment inoubliable et à la mairie de nous avoir transmis l'information.

Pour le 11 novembre, les élèves de l'école seront invités à se recueillir autour du monument aux morts de la commune, comme chaque année. Un travail spécifique sera fait dans les classes de CE2/CM2 et CM1/CM2.

Pour le téléthon, l'école participera en fabriquant des objets ou des gâteaux et friandises qui seront vendus au profit du téléthon. Des activités auront lieu

dans l'école le vendredi après-midi, pendant le temps scolaire. Nous ne manquerons pas de faire un retour sur les pages klassly des classes.

Pour Noël, l'école a prévu une participation au marché de Noël, le samedi 10 décembre.

Les festivités qui vous seront proposées sont en cours d'élaboration par l'équipe enseignante.

Le Père Noël viendra dans chaque classe écouter de son oreille attentive les souhaits des enfants et leur apporter des chocolats. Un goûter aura lieu, avec l'aide de l'APE, le vendredi 16 décembre.

Les livrets seront remis aux familles début février de la PS aux CM2. Des rendez-vous pour les familles qui le souhaitent peuvent avoir lieu à tout moment de l'année. Nous invitons les familles à conserver les livrets de leur enfant car ils ne sont gardés numériquement que sur deux ans.

Les codes edu-connect seront envoyés aux nouveaux parents. Pour les autres, nous vous invitons à les conserver précieusement.

Mardi gras : les élèves sont invités à venir déguisés le vendredi 24 mars. Un goûter est organisé par les parents de l'APE.

Le spectacle et la kermesse de fin d'année sont prévus le samedi 24 juin. Ces festivités seront organisées, comme l'an dernier, par l'APE et l'école.

## **VII/ L'évaluation d'école.**

Cette évaluation vise l'amélioration dans l'école du service public d'enseignement scolaire. Ce n'est pas un audit, ni une enquête administrative, ni une inspection des enseignantes.

Notre école est regroupée avec d'autres écoles qui rencontrent les mêmes problématiques et qui sont de même dimension que la nôtre: Aulnay sur Mauldre, Andelu et Jumeauville.

Les enseignantes seront donc amenées à travailler avec les enseignantes de ces écoles. L'évaluation se fera sur plusieurs mois.

Le ministère de l'Éducation Nationale lance une grande concertation d'école. Les dates et les informations pourraient être changées.

L'autoévaluation qui devrait commencer au retour des vacances permettra à l'école d'analyser son fonctionnement global et s'intéressera aux temps scolaire et périscolaire. Le travail sera réparti sur les quatre écoles.

### **VIII/ Les aides aux élèves en difficulté.**

Les activités pédagogiques complémentaires ont lieu le mardi et le jeudi de 11h30 à 12h15 ou de 12h35 à 13h20. Le choix du créneau dépend des services de cantine. Il a commencé fin septembre.

Présentation du projet : renforcement de la maîtrise de la langue avec des ateliers langage pour les maternelles, lecture/décodage pour les CP, lecture/compréhension pour les plus grands ; des ateliers de mathématiques.

Nous allons informer tous les parents de la mise en place des APC et tous les enfants seront susceptibles d'être pris. Une autorisation pour l'année scolaire sera collée dans les cahiers de liaison afin d'avoir plus de souplesse et flexibilité dans les prises en charge.

Question des parents sur la possibilité de mettre en place des PPRE ou des PAP. Comment les mettre en place et sous quel délai ?

Réponse :

Un PPRE est un projet personnalisé de réussite éducative.

Un PAP est un plan d'accompagnement personnalisé.

Vous trouverez ci-dessous un lien vous expliquant les différents projets.

<https://eduscol.education.fr/document/21427/download>

Lorsque ces projets sont mis en place, cela se fait avec l'accord des familles et, la validation du médecin scolaire pour le PAP. Actuellement nous avons le docteur Richard sur notre secteur.

Pour un PAP, il est demandé aux familles des bilans chez des professionnels de santé qui rendent un écrit avec des aménagements possibles afin que les enseignantes adaptent leurs pratiques.



Ces compte-rendu sont indispensables pour l'étude du dossier par le médecin scolaire.

Si un enfant rencontre des difficultés passagères ou durables, une différenciation et des aménagements sont mis en place, et les parents en sont toujours informés, en rendez-vous individuels.

L'équipe enseignante rappelle qu'il est préférable d'avoir l'adhésion de la famille et que les familles doivent avoir confiance en l'école.

Nous invitons les parents à rencontrer les enseignantes s'ils sont inquiets mais les situations individuelles ne relèvent pas du conseil d'école. Ils peuvent être accompagnés par la directrice de l'école ainsi que par des représentants des parents d'élèves.

Le Rased est composé d'une psychologue de l'Education nationale Mme Pinoteau Camille, et de l'enseignante spécialisée à dominante pédagogique Mme Martine Woodrow, qui était déjà là l'an passé. Elle intervient en général sur le cycle 2 et pendant le temps scolaire :

- par petit groupe de 3 ou 4 élèves qui sort de la classe pour travailler une compétence
- en co-intervention dans les classes sur de la production d'écrit.

Mme Pinoteau était déjà sur le secteur de Maule en 2018. Elle est aujourd'hui titulaire du poste de psychologue de l'Education Nationale. Le secteur de Maule est composé de 12 écoles.

Mme Pinoteau effectue des entretiens avec les élèves qui vont exprimer un mal-être ou des difficultés scolaires. Elle peut également faire passer des bilans psychométriques. L'importance de ces tests est :

- de cibler les points forts et les points faibles de l'élève pour permettre aux enseignantes d'adapter leurs pratiques
- d'apporter un éclairage aux parents et aux enseignantes.

Elle intervient généralement à la demande des enseignantes mais aussi des parents.

Elle passe dans toutes les classes régulièrement en observation. En début d'année l'équipe du Rased se réunit en concertation avec les équipes enseignantes de chaque école pour étudier les priorités des aides à mettre en place.

Il est possible de contacter Mme Pinoteau par téléphone ou par mail pour avoir des échanges libres et transparents sur la réussite et l'épanouissement de son enfant.

Une réunion de synthèse a lieu chaque mois : Mme Woodrow et Mme Pinoteau échangent, confrontent leurs points de vue et coordonnent leurs actions à venir.

On parle ici d'épanouissement de l'enfant plus que de réussite, même si les deux vont ensemble.

Mme Pinoteau est également présente aux réunions d'équipe éducative, pour la mise en place des projets individualisés (PPRE, PAP, PPS)

### **IX/ Le bilan financier de la coopérative scolaire.**

Cette année les familles ont donné 1928 euros à la coopérative. Nous les remercions sincèrement.

La coopérative scolaire peut financer des spectacles, des sorties. Elle peut acheter du petit matériel spécifique au projet des classes. Elle peut organiser un goûter ou préparer des fêtes.

L'an dernier, de nouvelles trottinettes et vélos, des ballons et cordes à sauter, des livres pour nos rallye lecture, du matériel pour les arts sont achetés chaque année.

Le bilan financier de la coopérative scolaire est vérifié et signé lors de chaque clôture par deux parents d'élèves. Il est également envoyé à la mairie dans le cadre de la demande de subvention.

### **X/ L'association sportive USEP**

L'école est engagée sportivement à travers :

- la création d'une association affiliée à l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré)

- la labellisation « Génération 2024 » à l'occasion des jeux olympiques et paralympiques.

L'USEP est une association offrant des sorties pédagogiques et sportives aux élèves, qui sont totalement gratuites.

Il reste à charge le coût des bus lorsque nous ne pouvons nous rendre à pied sur les sites des événements.

Pour pouvoir bénéficier des avantages de l'USEP, votre enfant doit adhérer à cette association pour un montant de 10€. Cette cotisation permettra de payer le bus et de licencier tous les élèves.

En contrepartie l'école devra organiser une rencontre et inviter d'autres écoles.

Deux liens sont transmis aux familles, un pour expliquer ce qu'est l'USEP et l'autre sur « Génération 2024 ».

- ➔ D'autres écoles sont affiliées à l'USEP : école d'Herbeville, de Bazemont, d'Aulnay sur Mauldre, d'Aubergenville et de Nézel.

### **Qu'avons-nous fait l'an dernier ?**

- Année de création de l'association
- Participations à 3 rencontres départementales proposées par l'Usep
- Maternelle et CP : animation les Petits acrobates
- Réalisation d'une rencontre RSA : Rencontre Sportive Associative, à l'initiative des CM1/CM2 et à destination des élèves de maternelle
- Olympiades sport et culture entre les Ce1/Ce2 et CM1/CM2
- Création d'un sac dont la vente était destinée à l'association

### **Que prévoyons nous de faire cette année ?**

- Première participation à la journée du sport scolaire (fin septembre). Réalisation d'un parcours athlétiques pour les 2 classes de maternelle dans la cour de récréation.

- Participation aux rencontres départementales
- Déplacement vers des écoles Usep des environs pour réalisation d'activités (projets en cours d'élaboration)
- Organisation d'une rencontre sportive autour des activités athlétiques et invitation d'une école Usep du secteur.
- Test à envisager pour création d'une rencontre famille mêlant élèves et parents dans des équipes mixtes.

### **XI/ La sécurité dans l'école.**

Le PPMS a été modifié comme chaque année et envoyé à la direction académique et à la mairie début octobre.

L'ouverture de la sixième classe a nécessité des modifications des consignes d'évacuation, ainsi que celles de mises en sécurité.

Nous avons cette année des boitiers en permanence sur nous pour signaler toute intrusion, ou être alerté en cas de mise en sécurité demandée par les autorités.

Nous sommes au niveau le plus élevé du plan Vigipirate, celui appelé alerte attentat. Les parents sont invités à accompagner ou venir chercher leurs enfants rapidement, en évitant tout attroupement devant les grilles de l'école.

Un exercice incendie a eu lieu comme chaque année, en période 1.

### **XI/ Les questions des parents.**

Quelles sont les sorties prévues ? Serait-il possible d'avoir un planning longtems à l'avance pour accompagner les classes ?

L'équipe enseignante rappelle que la mission première de l'école est apprendre à lire, écrire et compter, s'ouvrir sur le monde... Nous sommes en cours de réflexion pour des sorties mais cela représente un cout important pour la coopérative scolaire.

Nous rappelons que ce sont les enseignantes qui choisissent les sorties en fonction de leurs projets pédagogiques et qu'il n'y a aucune obligation.

Les dates sont et resteront communiquées aux familles dans les meilleurs délais.

Sachant que les devoirs écrits sont proscrits, plusieurs parents remontent qu'il y a trop de devoirs écrits. N'est-il pas possible de les réduire ? Combien de temps par niveau faudrait-il passer pour les devoirs ?

Les devoirs donnés ne sont jamais de nouvelles notions mais il s'agit de l'apprentissage d'une leçon, de mots à mémoriser, éventuellement d'un exercice très court d'entraînement (type : une ou deux opérations à faire). Tout a été vu en classe et des cahiers de leçons accompagnent les élèves, en classe comme à la maison. Cela permet aux parents de suivre les progrès de leur enfant et de se rendre compte de ses difficultés, et surtout de prendre du temps avec leur enfant.

Le temps accordé dépend de chaque enfant mais ne doit pas dépasser 15-20 minutes pour les plus petits et peut aller jusqu'à 30 minutes pour les plus grands.

Les leçons à apprendre (questionner le monde, histoire, géographie, sciences), les poésies sont données plusieurs jours à l'avance dans l'agenda.

Certains parents sont au contraire très demandeurs.

Il ne s'agit pas pour les parents de s'énerver. Si des parents rencontrent des difficultés dans l'apprentissage des leçons, nous les invitons à rencontrer l'enseignante de leur enfant et d'en parler individuellement.

Quid de la collation ? Pour toutes les classes ou uniquement en maternelle ?

Il n'y a pas de collation en élémentaire, sauf exception des gouters d'anniversaires par exemple ou un projet comme la semaine du gout.

En maternelle, dans la classe des PS/MS, la collation est prise sur le temps d'accueil entre 8h20 et 8h45. Dans la classe des MS/GS, elle est prise à 10h. Il s'agit au choix d'un biscuit sec ou d'une compote.

Est-ce que le nombre de remplaçants a augmenté par rapport à l'année dernière sur notre circonscription ?

Non.

Questions mairie.

**Quelle est la dotation mairie par élève au global pour l'année 2022-2023?**

**Est-ce que la mairie peut financer le bus pour les sorties scolaires (hors USEP)?**

*Comme déjà expliqué, il n'y a pas de dotation par élève, nous répondons aux besoins transmis par les enseignants et le périscolaire. Nous finançons les bus pour la piscine. Lors d'un projet, l'école peut nous solliciter pour payer un bus si besoin.*

**Les enfants remontent que les repas ne sont pas bons, qu'ils ne reconnaissent pas les aliments servis. Serait-il possible que des parents viennent tester régulièrement et à l'improviste les plats servis?**

*Il est possible de prévoir avec les représentants des parents d'élèves et les élus un repas test tout en respectant les règles sanitaires et de sécurité. Pour ces mêmes raisons, il n'est pas possible de le faire à l'improviste. La mairie reviendra vers les RPE afin de l'organiser.*

**Quels sont les projets prévus à l'avenir concernant la cantine (self, insonorisation, cuisine, ...)? Est-ce que les repas pourraient être produits sur place (chef cuisinier)?**

*La construction de l'ALSH (accueil de loisirs) s'accompagnera d'un nouveau réfectoire. Il n'est pas prévu de faire appel à un chef cuisinier.*

**Récupération du repas, avant 11h30 et venir avec des boîtes pour mettre les repas.**

**Serait-il possible que la cantine ne soit pas facturée en cas d'absence d'enseignant? Serait-il possible de faire une période d'expérimentation dans cette configuration?**

**Serait-il possible de faire un pointage à la journée?**

*Lorsqu'un enseignant est absent et non remplacé et que vous gardez votre enfant, ou lorsque votre enfant est absent à la cantine, à la garderie ou à*

*l'accueil de loisirs, les repas ont déjà été commandés, fabriqués, livrés et sont donc payés par la collectivité. Nous ne pouvons donc pas annuler cette facturation aux familles. En revanche, chaque famille peut venir chercher repas et goûter entre 11h et 11h30 salle Allodia.*

**Serait-il possible d'alterner les groupes d'enfants entre le 2e et 1er service?  
Egalité de traitement pendant la récré?**

*Merci de préciser votre question, nous vous répondrons plus tard.*

**Quel est le planning d'activités détaillées pour la garderie du soir/matin? Du centre de loisirs?**

*Il n'y a pas de planning détaillé de la garderie, le planning de l'accueil de loisirs est en ligne.*

**Comment donner plus de flexibilité sur les désinscriptions de la garderie du soir/matin et aussi du centre de loisirs du mercredi ?**

*Un portail famille a été mis en place en janvier dernier permettant aux familles de gérer elles-mêmes les inscriptions et désinscriptions. L'organisation des différentes activités proposées le mercredi nécessite une prévision du personnel, des repas, des réservations et c'est pour cette raison que les modifications doivent être effectuées au plus tard le 24 du mois précédent. Cependant, lorsque l'organisation le permet, nous acceptons exceptionnellement des modifications hors délai ou des entrées et des sorties pour raisons médicales.*

**Quand le nouveau centre de loisirs sera construit ?**

*L'accueil de loisirs est prévu pour fin 2024, sachant que l'on ne peut pas prévoir les retards liés au contexte économique actuel.*

**Quand est ce que le parking va être refait?**

**Pourquoi des parents ont été verbalisés pour s'être garés sur la pelouse le jour de la rentrée, alors que cette pratique est normalement tolérée?**

**Serait-il possible de rajouter des ralentisseurs sur la rue de l'école, au moins devant le parvis?**

*Question déjà posée : la réorganisation du parking et du parvis entre l'école et la salle Allodia sont à l'étude mais les travaux ne se feront pas avant la fin des travaux de l'accueil de loisirs.*

*Il n'est pas prévu de rajouter de ralentisseur sur le parking. Comme déjà dit au dernier conseil d'école, Mme le Maire a demandé aux gendarmes de venir de temps en temps aux heures d'affluence, pour rappeler les règles de sécurité sur un parking d'école.*

*La gendarmerie a probablement estimé que ce stationnement était dangereux.*

**Question déjà posée. Besoin de voir avec la voirie pour demander une autre entrée sur la départementale**

Tout sera étudié dans un projet global, pas avant 2025.

**Les prochains conseils d'école sont prévus :**

Vendredi 17 mars 2023 et vendredi 16 juin 2023 de 18h à 20h.